

RÉUNIONS D'INFORMATION ANNULÉES. GLASTINT S'ADAPTE ET POURSUIT SA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS À LA FRANCHISE.

Dans le cadre du Décret et de l'Arrêté parus au JORF n°0065 du 16/03/2020 portant sur diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19, la priorité de GLASTINT étant de protéger les candidats et ses collaborateurs, GLASTINT annule ses ateliers de présentation de la franchise, qui connaissent un vif succès depuis leur création en 2017.

De nouvelles dates de réunion de présentation de son concept seront annoncées en sortie de pandémie. En attendant, l'enseigne trentenaire poursuit son développement et adapte l'accompagnement des candidats pendant cette période exceptionnelle.

Ce contexte malheureusement compliqué est malgré tout **propice à la réflexion** pour envisager de nouveaux **projets professionnels épanouissants** comme **créer son entreprise et se lancer en franchise**.

C'est pourquoi, **l'équipe Développement de GLASTINT est mobilisée et en télétravail** durant la période de confinement pour proposer aux aspirants franchisés de leur présenter son concept et ses nombreux atouts par téléphone ou même en visioconférence, sur rendez-vous.

Ces réunions d'informations sont gratuites, personnalisées et n'engagent en aucun cas les participants.

Les personnes intéressées peuvent :

- **S'inscrire sur le site GLASTINT** : <https://www.glastint.com/ouvrir-un-centre/atelier-franchise/> et seront contactées pour convenir d'un rendez-vous téléphonique ;
- Ou **appeler le Directeur du Développement**, Laurent Nogrette au 06 08 78 39 90.

Pour rappel, GLASTINT donne désormais la possibilité à ses futurs franchisés de pratiquer uniquement ses métiers Automobile (vitres teintées et remplacement de pare-brise) ou la globalité de ses activités Automobile et Bâtiment (pose de films).

Au cours de ces réunions, seront présentées les activités des franchisés GLASTINT :

- **Remplacement de pare-brise et autres vitrages, réparation de pare-brise** : Cette activité, intégrée au concept en 2016, est désormais bien établie et bénéficie d'une croissance continue.

- **Les vitres teintées 100% conformes (pose de films sur vitrages) Automobile** : L'activité historique de GLASTINT, qui a fait sa renommée et sa position de leader sur ce marché. Les innovations portées par l'enseigne depuis la réglementation sur le surteintage des vitres avant lui ont permis de pérenniser son activité.

- **Protection de carrosserie, protection de jantes et covering Automobile**

- **Les films pour vitrages bâtiment :**

Une activité historique en plein développement ces dernières années, puisque l'enseigne a réalisé un C.A. bâtiment en hausse de 29% en 2017, une tendance qui s'est confirmée en 2018 avec une progression de 13% et de 5% en 2019. Il représente, en 2019, 41% du chiffre total du réseau.

Tous les profils sont les bienvenus dans le réseau GLASTINT, même si les candidats devront **répondre à quelques critères** :

- Avoir une première expérience réussie dans la vente
- Avoir le goût de l'entreprenariat
- Être intéressé par le monde Automobile et/ou du Bâtiment
- Être convaincu par l'importance du service client
- Être capable de manager une petite structure
- Disposer d'un apport minimum de 20 000 €

À noter également qu'**ouvrir une franchise GLASTINT peut être un projet de couple ou d'amis**, plusieurs « duo » et « trio » évoluant déjà avec **succès** dans le réseau **sur un ou plusieurs centres**. Une **réelle opportunité d'entreprendre** pour les hommes comme pour les femmes.

Aujourd'hui, GLASTINT, c'est :

- **70 centres en France** et plus de **210 techniciens, 1 centre en Côte d'Ivoire**
- Deux activités : **Pose de films pour l'automobile et le bâtiment, et réparation et remplacement de vitrages automobiles (pare-brise)**
- Respect d'une Charte de **qualité** liée à la pose des films, à la réparation de vitrage et aux services
- **Pour les films Automobile et Bâtiment :**
- Pour le Bâtiment, une garantie jusqu'à 15 ans, un **bureau d'études techniques national**, un **calculateur d'économie d'énergie**
- Pour l'Automobile, une garantie jusqu'à 10 ans intercentre, la conformité au **Code de la route**, un service de remplacement **36 mois** des films pour vitrage à l'identique en cas de **bris de glace** incluse dans les tarifs automobiles (selon les gammes)
- Plus de 1 000 références de films dont de nombreuses exclusivités
- Des **accords-cadres** dans le monde de l'automobile et du bâtiment (BNP Paribas Real Estate, Dalkia, Sanofi Aventis, Roche...)